

Portrait social

Caf du Morbihan



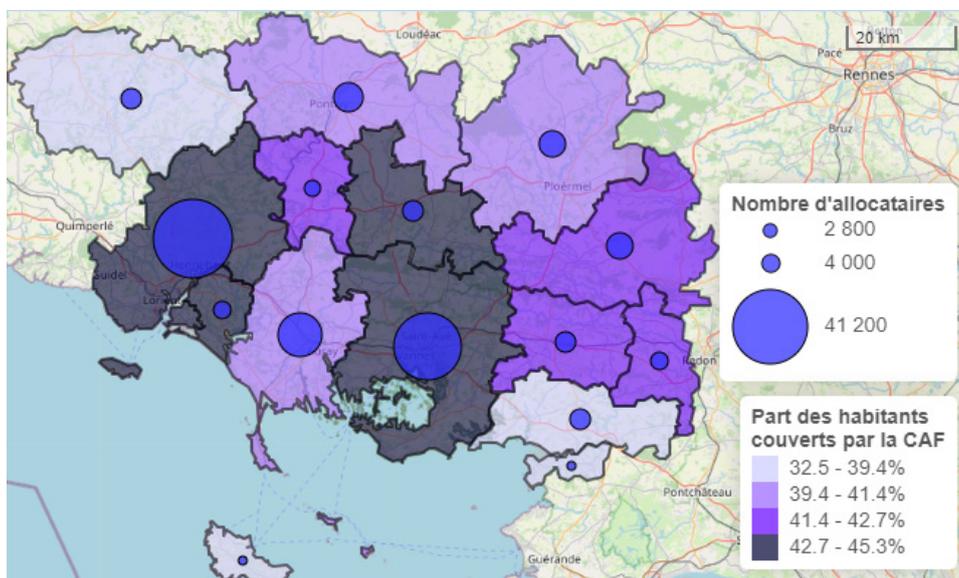
En Morbihan, **328 500** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 43 % de la population totale. Ce taux varie, selon les communautés de communes, de 33 % pour Belle-Ile-en-Mer à 45 % pour Lorient Agglomération.

51 % des allocataires du département sont des familles avec enfants (49 % au niveau national) dont 27 % sont des familles monoparentales (32 % au niveau national). Quant aux personnes isolées sans enfant, elles représentent 45 % des allocataires.

3 700 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenus. 11 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national). **39 400 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 253 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 34 100 enfants de moins de 21 ans.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2021
© IGN @ Geofla 2.0.2021

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Morbihan



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



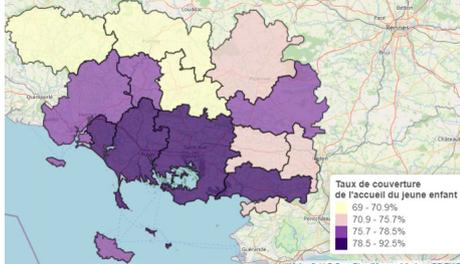
Zoom EAJE



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



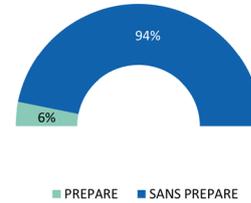
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2021 © IGN © Geofla 2.0.2021

La Caf du Morbihan soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2021, **15 900 places sont disponibles pour les familles**. Le Morbihan, avec **77 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France.

Les assistantes maternelles proposent 9 800 places, soit **62 % de l'ensemble des places offertes** (53 % au niveau national).

Enfants de moins de trois ans couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) :

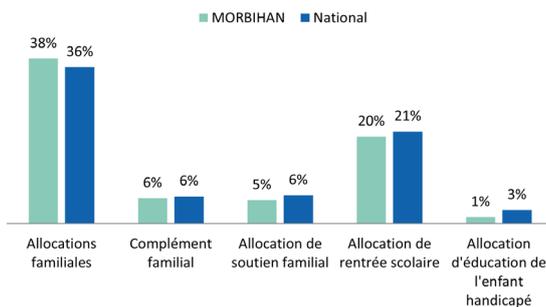
1 200 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6 %.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **38 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6 % obtiennent un complément familial,
- **20 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **5 %** perçoivent l'allocation de soutien familial destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **1 %** est soutenu dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf s'engage fortement dans le soutien à la parentalité. En organisant des actions, elle permet aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives. Ainsi, 35 structures Reeap ont bénéficié d'un soutien financier de la Caf représentant 84 actions.

Reeap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

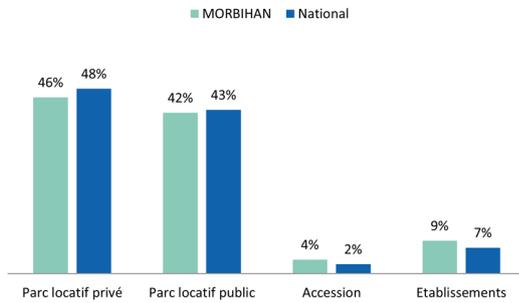




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

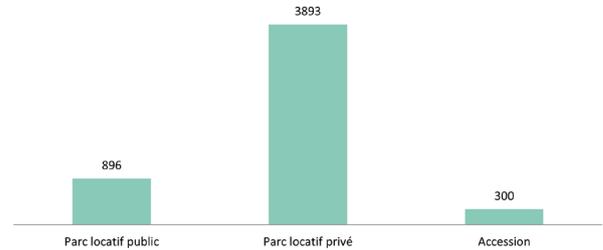
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2023, **46 100 foyers morbihannais** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **81 600 personnes, soit 11 % de la population totale du département.**

La répartition des allocataires dans les différents types de logement est sensiblement la même entre le Morbihan et le national. La proportion des bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif privé est légèrement plus faible en Morbihan (46 %) qu'en France (48 %). La proportion d'accédants est légèrement plus élevée en Morbihan (4 %) qu'au niveau national (2 %).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, **5 100 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.** Ils représentent 18 % des bénéficiaires d'aide au logement du parc locatif privé contre 5 % dans le parc locatif public. Ceci s'explique par des loyers plus élevés dans le parc locatif privé.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à **12 700** foyers sur le territoire morbihannais.
- **48 000** allocataires bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 35% des foyers allocataires (34 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 3 100 foyers en 2023.

- **14 000** personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah). 56 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (60 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

12 700
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

18 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

62 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

10 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

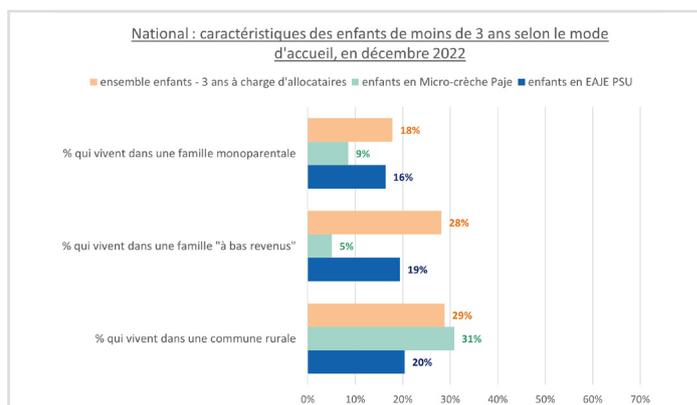
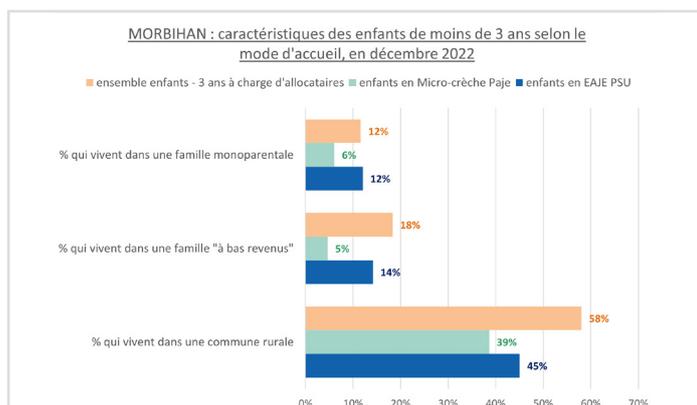
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/





Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est mesuré par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.



Micro-crèche PAJE : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : Etablissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2

Champ : Département du Morbihan, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (18 255 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (347 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (2 988 enfants).

En Morbihan, 12 % des enfants de moins de trois ans des familles allocataires vivent dans une famille monoparentale. La proportion est identique pour les enfants accueillis en EAJE PSU. À l'échelle nationale, la part des enfants de moins de trois ans vivant dans une famille monoparentale est plus importante qu'au niveau départemental (18 %) et baisse de deux points quand on considère les seuls enfants accueillis en Eaje Psu (16 %).

S'agissant des enfants fréquentant une micro-crèche Paje, la proportion de familles monoparentales et de familles à bas revenus est beaucoup plus faible : respectivement 6 % et 5 %.

Les communes rurales représentent 89 % des communes morbihannaises, dans lesquelles vivent 58 % des enfants de moins de 3 ans à charge d'allocataires.

Les enfants fréquentant un accueil Psu n'habitent une commune rurale que pour 45% d'entre eux, et ne sont plus que 39% lorsqu'ils sont accueillis dans une micro-crèche.

Filoué – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **En Morbihan, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 76 % des places. Les 2 988 enfants identifiés par Filoué et sur lesquels portent les analyses ne représentent donc qu'une partie des enfants en EAJE PSU.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>